Enseignants de l'Unsa
Un syndicat de la maternelle au lycée

SE - Unsa Dordogne
26 Rue Bodin
24029 PERIGUEUX CEDEX

Périgueux, le 18 septembre 2013,

Madame la Directrice académique des
services départementaux de l'Éducation
Nationale
20 Rue A. De Musset
24016 PERIGUEUX CEDEX

Objet : demande de rencontre à propos des stages filés de formation continue

Madame la Directrice Académique,

Nous avons été interpellés à de nombreuses reprises par nos collègues au sujet de l'accueil des contractuels étudiants admissibles dans les écoles et de la gestion du départ en formation continue des enseignants dans le département.

Nous avions accueilli favorablement ce dispositif, favorisant la formation continue et permettant d'accueillir dans nos classes des « futurs enseignants ».

Cependant, nous constatons des dysfonctionnements.

Les collègues ont été sollicités pour bénéficier de ces stages. Ils ont été retenus ou non, mais il semble que selon les circonscriptions, les règles soient différentes. Des candidatures auraient été refusées parce qu'elles auraient impliqué l'intervention de trois enseignants dans une même classe, alors que d'autres auraient été acceptées dans la même situation.

D’autre part, des collègues souhaitant être tuteurs de ces contractuels étudiants admissibles ont été écartés parce qu’ils n’exerçaient pas à temps plein et, là encore, cela varie selon les circonscriptions.

De plus, les collègues participant aux stages filés prennent sur leur temps personnel pour accueillir et conseiller les CEA : certains ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas automatiquement leurs tuteurs.

Enfin, il semble que les CEA ne connaissent toujours pas le nom de leur tuteur alors même qu’ils ont commencé leur stage.

Ces disparités vécues comme des injustices créent un climat de tension dans certaines écoles.

C’est pourquoi nous vous demandons une rencontre afin d’éclaircir ces différents points et de convenir de règles équitables pour la prochaine session de stage filé.

Espérant que vous accéderez favorablement à notre demande, nous vous prions d’agréer, Madame la Directrice Académique, l’expression de notre sincère considération.

Jérôme BOUSQUET,
Secrétaire départemental du SE-Unsa 24

Gwenola TEMPLE,
Responsable début de carrière